

REGLEMENT DU JEU DIGITAL
RT Challenge Orange Money du 24 au 26 Novembre 2021

Le présent Règlement décrit les conditions qui s'appliquent au Jeu **RT Challenge Orange Money** organisé par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL, à l'intention de sa clientèle.

Article 1 : Définitions

Dans le cadre de l'interprétation des stipulations du présent Règlement de Jeu, les expressions suivantes auront la signification ci-après :

RT Challenge Orange Money : désigne le Jeu que ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL organise sur la page Orange Sénégal à travers la plateforme sociale Twitter ;

Joueurs ou Participants : désignent les fans des pages Twitter d'Orange Sénégal qui participent au « Jeu **RT Challenge Orange Money** »;

« **Gagnants_** » : désignent les Participants qui trouveront la bonne réponse à la question posée, conformément aux modalités décrites à l'article 4 intitulé « **Désignation des Gagnants** ».

Article 2 : Organisateur

Le Jeu **RT Challenge Orange Money** est organisé par Orange Finances Mobiles SENEGAL, Etablissement de Monnaie Electronique, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de sept milliards (7.000.000.000) de Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN.DKR.2015.B.9614, ayant son siège social au Lot N°2, Cité Keur Gorgui, Voie de Dégagement Nord, Dakar, Sénégal, représentée par son Directeur Général, Cheikh Tidiane SARR.

Article 3 : Conditions et modalités de participation

3.1 Tous les internautes fans de la page Orange Sénégal sur le réseau social Twitter peuvent participer au Jeu, sur la période allant du 24 au 26 Novembre 2021 de 18 heures 00 mn à 23 heures 59 minutes.

3.2 Orange Finances Mobiles Sénégal effectuera plusieurs posts sur lesquels elle mettra en avant les services Orange Money et pourra citer des partenaires qui l'accompagnent dans le cadre de ce Challenge. A la suite, et pour participer, les internautes fans de la page Orange Money et/ou Orange sur Twitter devront citer (retweet) les posts sur Twitter.

3.3. Toute participation incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation sera considérée comme irrecevable sans que la responsabilité d'ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL ne puisse être engagée.

3.4 Sont exclus de la participation du présent Jeu :

- Les mineurs ;
- Les clients dont les numéros ont été portés vers un autre opérateur ;
- Tous les salariés des sociétés du Groupe SONATEL notamment le personnel permanent, temporaire et stagiaire ; et
- généralement toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du présent Règlement de Jeu.

3.5 Dans le cadre de la désignation des Gagnants, si une des personnes susmentionnées gagne un lot, le gain lui sera refusé et ira à une autre personne qui sera également désignée selon les mêmes conditions.

3.6 La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux Jeux au Sénégal.

Article 4 : Désignation des Gagnants

A l'issue du Jeu, les Participants qui auront effectué le plus de retweets pourront être désignés Gagnants, selon les modalités ci-après :

- un premier tirage au sort permettra de désigner quatre (4) premiers Gagnants, parmi ceux qui auront le plus retweeté le post sur lequel sont cités les partenaires Kakeshop et YesFood ;
- un second tirage au sort permettra de désigner les deux (2) Gagnants parmi ceux qui auront le plus retweeté le post sur lequel est citée comme lot l'attribution de Places de ciné.

Les internautes ci-après seront eux aussi désigné Gagnants :

- les deux (2) premiers qui auront atteint cent (100) Retweets sur le post citant le partenaire Ibrami ;
- le premier qui aura atteint cent cinquante (150) Retweets sur le post citant le partenaire Inara Clothing ;
- les deux (2) premiers qui auront atteint cent (100) Retweets sur le post sur lequel est citée comme lot l'attribution d'un Pass Solo et un Maillot ; et
- le premier qui aura atteint cent cinquante (150) Retweets sur le post citant le partenaire Master Design ; et
- le premier qui aura atteint cent cinquante (150) Retweets sur le post citant le partenaire Allure by Aly.

Les Gagnants seront contactés par message privé sur Twitter ou par tout autre moyen déterminé par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL.

Les Participants au Jeu doivent avoir leurs numéros ouverts tous les jours pour être joignables et informés des résultats. L'Organisateur pourra, en cas d'indisponibilité d'un Participant figurant parmi les Gagnants, trente (30) jours calendaires après la tentative de le joindre, attribuer le lot au premier sur la liste des suppléants.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'impossibilité constatée à joindre le Participant et du fait de son remplacement par un autre.

La liste des Gagnants sera publiée sur les supports de communication choisis par l'Organisateur, notamment sur la page Facebook d'Orange Sénégal.

Article 5 : Lots

Les lots consistent :

- Pour le post citant Kakeshop et YesFood :
 - une box Kakeshop, un plateau Kakeshop, un menus YesFood,
- Pour le post citant Inara Clothing :
 - Un Bon d'achat chez Inara Clothing,
- Pour le post citant Pass Solo + Maillot :
 - Game Pass Solo Esport, Maillot équipe de Foot,
- Pour le post citant PLACE CINE :
 - une Placesde Ciné,
- Pour le poste citant Master Design :
 - Un Bon chez Master Design,
- Pour le post citant Allure by Aly :
 - Un Bon chez Allure by Aly,
- Pour le post citant IBRAMI :
 - une paire de chaussures chez Ibrami

Pour récupérer leurs lots, les Gagnants devront se présenter, munis d'une pièce d'identité en cours de validité au lieu indiqué dans le communiqué de publication de la liste des Gagnants à la date et l'heure indiquées par l'Organisateur.

Tout lot non récupéré par un Gagnant dans les trente (30) jours qui suivent la publication des résultats devient la propriété de l'Organisateur qui pourra le réutiliser à d'autres fins sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les lots attribués et le nombre de Gagnants pourront changer durant la période du Jeu sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être recherchée de ce fait. Le cas échéant, les Participants seront informés par tout moyen déterminé par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL.

Article 6 : Autorisation d'utilisation de données personnelles des Participants

Les Joueurs sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au Jeu **RT Challenge Orange Money**. Ces données pourront être transférées aux partenaires d'ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL pour les besoins de l'organisation du Jeu et seront utilisées pour l'attribution des lots aux Gagnants.

Par la participation au Jeu, les Gagnants autorisent ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL à reproduire, utiliser et diffuser leurs noms, prénoms, adresse, email et images sur tout support de communication ou opération promotionnelle, notamment pour des annonces presse ou des publi-reportages télévisés, sites internet liées au présent Jeu durant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de publication de la liste des Gagnants, sans que cette utilisation ne puisse donner droit à leur profit à aucune indemnité, rémunération, avantage, ni compensation quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresse fausses entraînent la nullité de la participation.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel ainsi que son décret d'application n°2008-721 du 30 juin 2008.

Tous les Joueurs disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant.

Une fiche d'autorisation d'utilisation de l'image et des données personnelles des Gagnants, figurant en annexe au présent Règlement, sera signée à cet effet par les Gagnants sur demande de l'Organisateur.

Article 7 : Stipulations diverses

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL, dans le respect des conditions énoncées. Il sera alors publié au niveau de la page Twitter d'Orange Sénégal. La responsabilité d'ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL ne saurait être engagée de ce fait.

Tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas directement imputable, notamment un éventuel retard dans la publication des résultats ou la distribution des lots, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le présent Jeu.

ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de fraude, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la durée du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis à vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La responsabilité d'ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL ne pourra être engagée du fait des difficultés de connexion ou d'accès empêchant la participation au Jeu, quelles qu'en soient les causes.

Un extrait du présent Règlement sera mentionné sur les supports de communication, notamment sur la page Twitter d'Orange.

Article 8 : Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent Règlement de Jeu est soumis au droit sénégalais.

Tout litige relatif à l'interprétation de son sens ou son exécution sera réglé à l'amiable. Si cette procédure échoue, il le litige sera soumis au tribunal compétent de Dakar.

Annexe :

**FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES GAGNANTS
(A SIGNER PAR LES GAGNANTS DONT LES DONNEES PERSONNELLES SERONT UTILISEES)**

Je soussigné,

Prénoms :

Nom :

Né le : **À**

CNI ou Passeport numéro..... **Délivré le**.....

Domicilié à

Dans le cadre du « Jeu **RT Challenge Orange Money** » organisé par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL, à partir du 24 au 26 Novembre 2021, à l'occasion duquel j'ai remporté un gain, je donne expressément mon autorisation à ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et ses Sociétés Affiliées, à utiliser mes données personnelles notamment, mes prénoms, nom, numéro de téléphone, adresse, image et ma voix, pour la promotion de la marque ORANGE.

J'autorise « ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL » ainsi que les Sociétés Affiliées à utiliser mon nom, mon Image et ma voix pour toute forme de communication sur le Jeu tester ko et pour la publication de la liste des Gagnants lors du Jeu susmentionné. Par la présente, j'autorise ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et les Sociétés du GROUPE SONATEL à utiliser et exploiter mon image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public. Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation et tout autre média de son choix, connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, notamment par voie de presse, affiche, télévision, Internet, télédiffusion, par tout moyen de communication électronique tels que le réseau Internet, par vidéogrammes (DVD, Blu-Ray Disc, etc.).

La présente autorisation est consentie à ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et les Sociétés du GROUPE SONATEL pour le monde entier et pour une durée de deux (2) ans. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de deux (2) ans, sauf dénonciation écrite adressée à ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL.

La présente autorisation d'exploitation de mon image et de ma voix est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Je renonce en conséquence à réclamer à ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et les du GROUPE SONATEL une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de mon image dans les conditions définies aux présentes.

Je me soumettrai par conséquent à toutes les séances de prises de vue et/ou de voix organisées par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et les Sociétés du GROUPE SONATEL ou ses prestataires et reconnais ne prétendre disposer d'aucun droit d'auteur sur les Photographies du fait de l'utilisation de mon Image par ORANGE FINANCES MOBILES SÉNÉGAL et les Sociétés du GROUPE SONATEL.

Fait à Dakar, le.....

Signature